

Chantal BERTOUILLE
Député wallon
Echevin de Comines-Warneton

Comines, le 04.02.2005

Rue des Canons, 39
7780 COMINES

 056 55 63 59
 056 55 90 80
 0478 27 98 94
 bertouille.ch@skynet.be
 www.bertouille.org

COMMUNIQUE DE PRESSE

Avec prière d'insérer
Remerciements anticipés

Réf : CB/DL/ma CP 05/011

Chantal BERTOUILLE
Député du Hainaut occidental

La Communauté française prête à soutenir les initiatives des télévisions locales en faveur des personnes sourdes et malentendantes

Pour le Député Chantal Bertouille, l'accès à la culture et à l'information doit être garanti à tous. Dès lors, il est important que les personnes sourdes et malentendantes puissent avoir accès aux émissions et journaux de nos télévisions locales.

Tout comme Madame Chantal Bertouille l'a récemment souligné dans l'une de ses questions parlementaires, il faut sans doute préférer le sous-titrage des émissions plutôt que le doublage en langue des signes.

Comme le fait remarquer la Ministre Fadila Laanan dans sa réponse, bon nombre de personnes malentendantes ne comprennent pas la traduction gestuelle en langue des signes.

En effet, on estime que le nombre de personnes qui maîtrisent la langue des signes en Communauté française oscille entre 10.000 et 30.000.

De plus, le sous-titrage a l'avantage de s'adresser à un grand nombre de personnes ayant de graves troubles auditifs comme par exemple les personnes âgées.

D'ailleurs une expérience pilote en la matière a récemment été menée par Télé-Bruxelles. Cette expérience pilote s'est révélée des plus positives.

C'est pourquoi, en réponse à la question du Député Chantal Bertouille, la Ministre Laanan s'est engagée à écouter les propositions formulées par les télévisions locales en ce sens et à réfléchir à la mise en œuvre d'éventuelles mesures en faveur de ce public trop souvent délaissé que constitue les personnes sourdes et malentendantes.